



INNOV-R

GUIDE DE SUBVENTIONS 2025-2026

9E APPEL À PROJETS
DATE LIMITE : 15 OCTOBRE 2025



RSRI
Regroupements sectoriels
de recherche industrielle

Québec 

1. INTRODUCTION

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle ([RSRI](#)) qui accompagne et finance les projets de recherche collaborative entre les entreprises et les institutions de recherche telles que les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres de recherche¹ comme le CRIQ, le CNRC, l'INO, le COREM, etc.

Ouvert à collaborer avec toutes les entreprises du secteur de la transformation métallique, le CRITM regroupe aujourd'hui plus de 429 membres réguliers et affiliés actifs. Les membres réguliers peuvent bénéficier de ses différents programmes de subvention allant du programme de base pour le soutien aux organismes de recherche et de développement (PSO) à des programmes plus spécifiques comme AMORCE (nouvelle collaboration de recherche), INNOV-R (réduction des GES), MCS (minéraux critiques et stratégiques) ou encore PARTENAR-IA (intelligence artificielle). À ce jour, plus d'une cinquantaine d'appels à projets ont été réalisés et ont permis à 131 projets de se concrétiser, totalisant plus de 108 M\$ en investissements, dont plus de 35 M\$ de contribution directe du CRITM².

Le CRITM en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) annonce son **9e appel à projets INNOV-R**. Cet appel vise l'émergence de projets collaboratifs innovants qui permettront au Québec d'atteindre plus rapidement ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il invite tous les partenaires intéressés à soumettre leur projet en respectant la date limite suivante :

- **Date limite pour un dépôt de projet : 15 octobre 2025**

Pour davantage d'informations, il est utile de communiquer directement avec l'équipe du CRITM ou de consulter le www.critm.ca.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par le financement de projets reliés aux axes de recherche du CRITM dans le cadre du programme INNOV-R, le CRITM vise à atteindre les résultats suivants au bénéfice de ses membres :

- Susciter la **collaboration** entre les entreprises dans le secteur de la transformation métallique et des institutions de recherche pour créer des partenariats durables et des retombées concrètes permettant au Québec de progresser plus rapidement vers ses objectifs de réduction des GES;
- Renforcer la **capacité d'innovation technologique** des entreprises dans le secteur de la transformation métallique pour la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**;
- Favoriser l'implication étudiante et/ou la formation de **personnel hautement qualifié** au bénéfice des entreprises impliquées;
- Favoriser le **transfert de résultats de la recherche** en réduction des GES vers le milieu industriel afin d'accroître leurs compétitivité, productivité, rentabilité, etc.;

¹ Liens vers les [Centres de recherche reconnus](#) et les [Consortiums de recherches admissibles](#).

² Données en date du 25 juin 2025.

- Développer de **nouvelles opportunités** pour le secteur de la transformation métallique au Québec (positionnement, développement durable, économie circulaire, etc.);
- Offrir un **levier financier** pour le développement d'innovations technologiques axées sur la réduction des émissions de GES.

3. ORGANISATIONS ET ENTREPRISES ÉLIGIBLES

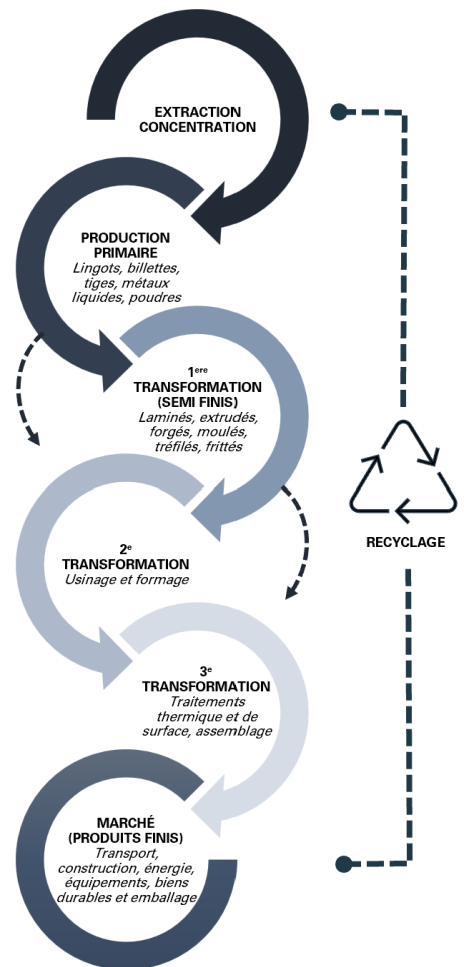
Les organisations et entreprises éligibles à un financement de projet dans le cadre du **programme INNOV-R** doivent être membres réguliers du CRITM³ et toucher l'un des différents secteurs de la transformation métallique : l'**Extraction** et la **Concentration**, la **Production primaire**, la **Première**, la **Deuxième** et la **Troisième transformation**, les **Produits finis** sans oublier le **Recyclage** des métaux (voir schéma ci-contre)⁴.

Plus spécifiquement, les projets qui concernent le CRITM doivent être associés aux métaux, tels que, par exemple, l'acier, l'aluminium ou les autres métaux listés comme des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par le gouvernement du Québec (nickel, titane, magnésium, cuivre, zinc, éléments de terres rares et autres). Certains projets peuvent également impliquer d'autres substances non métalliques essentielles aux procédés métallurgiques ou identifiées comme étant des MCS.

4. AXES DE RECHERCHE DU CRITM

Le projet proposé doit concerner un ou plusieurs des axes de recherche du CRITM suivants :

- **Développement de procédés de transformation** - Nouveaux procédés, amélioration des procédés existants (extraction des métaux, productivité, qualité des produits), automatisation, industrie 4.0, impression 3D, etc. De la fusion à la mise en forme des produits (moulage, formage, assemblage, usinage, traitement de surface, etc.);
- **Conception de produits métalliques avancés** - Nouveaux alliages, meilleure fabricabilité, allègement des structures, développement et amélioration de produits ou équipements, poudres métalliques, etc.;
- **Réduction de l'empreinte écologique** - Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES), valorisation des sous-produits des activités de transformation métallique,



³ Lien vers l'information pour [devenir membre du CRITM](#).

⁴ Le secteur de l'exploration minière pourrait être considéré comme éligible dans certaines situations stratégiques (à valider avec le CRITM).

récupération de l'énergie et nouveaux procédés moins énergivores ou écoresponsables, économie circulaire, etc.;

- **Innovation numérique** - Développement et adaptation de nouvelles technologies, amélioration des procédés de production, automatisation-robotisation, modélisation et traitement des données, etc.

5. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

Voici les principales règles d'admissibilité :

- Tous les partenaires du projet devront devenir membres du CRITM pour bénéficier du financement (pendant la durée du projet);
- Le projet doit être lié à un ou plusieurs axes de recherche du CRITM et respecter tous les critères spécifiques au programme INNOV-R décrits ici et dans le Guide du demandeur;
- La demande de financement doit être effectuée par l'institution de recherche avec les [formulaire](#)s prévus à cet effet;
- En plus de la subvention du CRITM (MEIE), les contributions des autres partenaires gouvernementaux planifiés au projet sont considérées comme des apports publics et sont incluses dans le cumul des fonds publics (CRSNG, PARI, autre ministère, etc.);
- Les partenaires industriels devront fournir une lettre d'engagement pour le projet qui indique leur contribution (espèces et nature) et les retombées anticipées.

6. RÉSUMÉ DES NORMES DU PROGRAMME INNOV-R

Tel que présenté dans le [Guide du demandeur du programme](#), le CRITM accorde des subventions non remboursables selon deux types de financement avec des conditions spécifiques : la Voie régulière et la Voie express.

En résumé, la Voie régulière permet d'obtenir jusqu'à **1 500 000 \$** de subvention sur trois (3) ans avec un **taux de financement** pouvant atteindre **40 %** des dépenses admissibles avec une **contribution industrielle** minimale de **20 %** (dont 50 % peuvent être en nature). Ce volet permet d'ajouter d'autres sources de financement fédérales-provinciales (autres que MEIE) ou municipales.

La Voie express, quant à elle, permet d'obtenir jusqu'à **499 999 \$** de subvention sur trois (3) ans avec un **taux de financement** pouvant atteindre **50 %** des dépenses admissibles avec une **contribution industrielle** minimale de **50 %** (dont 50% peuvent être en nature). Ce volet ne permet pas de financement public complémentaire (sans co-financement).

7. RÈGLES DÉTAILLÉES, NORMES DU PROGRAMME INNOV-R, DÉPENSES ADMISSIBLES ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Le [Guide du demandeur du programme de financement de recherche collaborative INNOV-R](#) présente tous les détails relatifs aux normes et processus associés.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le CRITM ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) des projets qu'il subventionne. Toutefois, il exige la signature d'une entente entre les partenaires couvrants, entre autres, la gestion de la PI et des résultats de la recherche.

9. CONTACT

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

M. Jean-François St-Cyr

Directeur des programmes

Courriel : jfstcy@critm.ca

Cellulaire : (418) 446-7187

ou

M. Olivier Arnaud Sadoung Noubossie

Chargé de programmes

Courriel : oa.sadoung@critm.ca

CRITM

1035, avenue Wilfrid-Pelletier

bureau 400, Québec (Québec) G1W 0C5

Site Internet : www.critm.ca

Lien pour télécharger le [formulaire de soumission de projet](#).

Pour connaître les autres programmes du CRITM [cliquez ici](#).

Ce document a été mis à jour le 29 juillet 2025.